Document d'information sur le fonds de garantie des dépôts

Informations de base relatives à la protection d'avoirs

Les avoirs placés auprès de NIBC Bank N.V. sont protégés par:	Le Système légal néerlandais de garantie des dépôts, appliqué par la Banque des Pays-Bas (DNB)[1]
Limite de la protection:	€ 100.000 par titulaire de compte par banque[2] Les noms de marque suivants font partie de NIBC Bank N.V. : NIBC et NIBC Bank N.V.
Dans le cas où vous possédez plusieurs comptes auprès de la même banque:	Tous vos avoirs auprès de la même banque sont additionnés et la limite de € 100.000 est appliquée au total[2]
Dans le cas où vous possédez un compte commun avec une autre personne/d'autres personnes:	La limite de €100.000 est applicable séparément à chaque titulaire de compte[3]
Délai de remboursement dans le cas où une banque n'est plus capable d'honorer ses obligations:	7 jours ouvrables[4]
Devise de remboursement:	Euro
Contact concernant nos produits:	Service clientèle NIBC Dikkebusseweg 17 8900 Ypres 0800 63 400 (du lun au ven 08h30 jusqu'à 17h00, jeu jusqu'à 19h00) info@nibc.be
Contact garantie des dépôts néerlandaise:	De Nederlandsche Bank N.V. Postbus 98, 1000 AB Amsterdam tel : ouvert les jours ouvrables de 9h à 15.30h depuis les Pays-Bas : 0800-0201068 depuis l'étranger : +31 20 524 91 11 e-mail: info@dnb.nl

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur www.depositogarantiestelsel.nl.

Informations complémentaires
En général, tous les titulaires de compte particuliers et des entreprises sont couverts par le système de garantie des dépôts. Une exception s'applique toutefois à certains avoirs déterminés. Ceux-ci sont repris sur le site web du système de garantie des dépôts responsable. À votre demande, votre banque vous communiquera si les produits sont couverts ou non.

Le contenu de ce document d'information n'est pas exhaustif et aucun droit ne peut en être tiré.

NIBC

Notes de bas de page

[1] Vos avoirs sont couverts par le Système légal néerlandais de garantie des dépôts. Si votre banque fait faillite, vos avoirs sont remboursés jusqu'à € 100.000.

[2] Limite de protection générale : Si un avoir n'est pas disponible pour le titulaire de compte, car une banque n'est pas capable d'honorer ses obligations financières, les titulaires de compte sont remboursés par le Système néerlandais de garantie des dépôts. Le remboursement est limité à € 100.000 par banque. Cela signifie que tous les avoirs de la même banque sont additionnés pour déterminer quel est le montant couvert. Par exemple, si un titulaire de compte possède un compte d'épargne avec un montant de € 90.000 et un compte de paiement avec un montant de 20 000 €, il sera remboursé de € 100.000 seulement.

Ceci s'applique également dans le cas où une banque est active sous différents noms. NIBC Bank N.V. est également active sous le nom NIBC. Si vous possédez des avoirs auprès d'une banque de ce nom, l'ensemble de ces avoirs sera couvert jusqu'à € 100.000

Dans certains cas, les dépôts de plus de € 100.000 euros sont protégés par le système néerlandais de garantie des dépôts. Dans ce cas, une protection supplémentaire allant jusqu'à € 500.000 par titulaire de compte et par banque, en plus de la protection standard de € 100.000, s'applique pendant six mois après le dépôt concerné. Par exemple, dans le cas où, au moment de la faillite de NIBC, vous détenez un solde directement lié à l'achat ou à la vente d'une maison privée occupée par son propriétaire. Cette protection temporairement accrue s'applique également aux soldes résultant d'un certain nombre d'événements spécifiques tels que le paiement d'une pension, d'une allocation d'invalidité ou d'une indemnité de licenciement, la dissolution d'un mariage ou d'un partenariat enregistré, un paiement d'assurance ou une indemnisation pour des dommages résultant d'une activité criminelle ou d'une condamnation injustifiée. La protection temporairement accrue ne s'applique qu'aux personnes physiques, et non aux personnes morales.

[3] Limite de protection pour les comptes communs: Pour les comptes communs, la limite de € 100.000 s'applique à chaque titulaire de compte séparément.

[4] Remboursement : Le système de garantie des dépôts responsable est le Système légal néerlandais de garantie des dépôts effectué par la Banque des Pays-Bas (DNB). Endéans les 7 (sept) jours ouvrables vous pourrez être remboursé sur un compte d'une autre banque. Les titulaires de compte qui souhaitent faire appel à la Garantie des dépôts néerlandaise disposent de cinq ans pour réclamer leur argent.

NIBC Bank N.V.,
siège social à La Haye,
numéro de répertoire des entreprises 27032036.

NIBC